

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sommaire

Introduction – Contexte – Priorités budget 2016

1 – Budget principal

1-1 – Résultat global

1-2 – Section de fonctionnement

1-3 – Section d'investissement

2 – Budget annexe lotissement

3 – Les données synthétiques

Introduction – Contexte – Priorités budget 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2016.

L'année 2016 a été marquée par des contraintes de différentes natures : sur le plan national avec la poursuite de la réduction des dotations de l'État pour le bloc communal, le report de la réforme de la DGF et sur le plan local la traversée du bourg qui se dégradait, la prise en compte de l'Agenda d'Accessibilité Programmée déposé en Préfecture en septembre 2015, et la diminution des effectifs à l'école.

Le budget 2016 avait donc pour priorités

En fonctionnement :

Pas d'augmentation des taux de fiscalité

Limiter les dépenses liées aux charges à caractère général

Soutenir les associations présentes sur le territoire communal

En investissement :

Le réaménagement de la rue du 19 mars 1962 en agglomération de Marmanhac, avec le concours de la CABA et du département du Cantal

Lancer les premiers travaux relatifs à l'accessibilité de l'école, et de la mairie ainsi que l'agrandissement de la cantine scolaire afin d'être aux normes en matière d'hygiène.

Améliorer les conditions de travail des agents communaux par l'achat d'un nouveau véhicule adapté aux besoins.

Effectuer les travaux d’entretien nécessaires aux gîtes communaux et au terrain de sport toujours dans la volonté de soutenir les associations locales, conserver voir améliorer l’attractivité de la commune d’un point de vue touristique, associatif,....

1 – Budget principal

Le compte administratif 2016 a été voté le **02 mars 2017** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d’ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1-1 – Résultat global

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d’assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A la clôture de l’exercice 2016, le compte administratif au budget principal fait apparaître un résultat global de **57 347.83€** se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	175 372.87 €
Excédent d’investissement cumulé :	+ 18 938.96 €
Restes à réaliser :	- 136 964.00 €

Résultat cumulé :	57 347.83 €

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	50 621.42			16 773.33	50 621.42	16 773.33
Opérations de l'exercice	463 536.25	533 096.63	476 257.28	634 856.82	939 793.53	1 167 953.45
TOTAUX	514 157.67	533 096.63	476 257.28	651 630.15	990 414.95	1 184 726.78
Résultats de clôture		18 938.96		175 372.87		194 311.83
Restes à réaliser	181 353	44 389			181 353	44 389
TOTAUX CUMULÉS	181 353	63 327.96		175 372.87	181 353	238 700.83
Résultats définitifs	118 025.04			175 372.87		57 347.83

1-2 – Section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **651 630.15€**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2016
013 – Atténuation de charges	30 845.28
70 – Produits des services	19 613.24
73 – Impôts et taxes	404 930.14
74 – Dotations et participations	146 353.18
75 – Autres produits de gestion courante	31 617.28
76 – Produits financiers	2.70
77 – Produits exceptionnels	1495.00
002 – Résultat antérieur	16 773.33
TOTAUX	651 630.15

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel lié à la mise à disposition d'un agent au Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre, et suite aux arrêts maladie

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire (10 277.40€), le paiement effectué par les familles, la commune de Laroquevieille dans le cadre du transport scolaire et le remboursement par la commune de Girgols dans le cadre du déneigement de la commune (3721.47€), les remboursements par d'autres redevables (3254.04€).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par EDF (197€), les concessions dans les cimetières (763.33€) et la vente d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal (1400€).

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

En 2016, les taux des impôts locaux sont restés stables

Taxe d'habitation : 9.63%

Taxe sur le foncier Bâti : 15.68%

Taxe sur le foncier non bâti : 74.28%

D'autres postes importants de la recette sont : La taxe sur les pylônes électriques (76 600€), l'attribution de compensation – reversement effectué par la CABA au profit de la commune de Marmanhac (31 056.64€), fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (14 343€), la taxe de séjour dont le montant est intégralement reversé à l'office du tourisme du bassin d'Aurillac (364.50€), et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (3938€).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'État. La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution : l'effort de contribution au redressement des finances publiques nous prive d'un montant de 11 040€, non compensé par l'augmentation des dotations nationales (+1233€)

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été reconduit, ce qui représente une recette de 2433.34€.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (logements communaux et du foyer rural).

Chapitre 76 : Se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

Chapitre 77 : Il comprend la vente d'une parcelle du domaine privé de la commune situé à Auriacombes (Ex biens de section).

- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **476 257.28€**. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2016
011 – Charges à caractère général	159 068.27
012 – Charges de personnel	217 757.25
65 – Autres charges de gestion courante	80 114.93
66 – Charges financières	11 635.25
042 – Opérations d'ordre	7681.58
TOTAUX	476 257.28

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, le transport scolaire....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Ce chapitre a enregistré une hausse de 2 points entre 2015 et 2016, qui s'expliquent par la titularisation d'un agent, et par le remplacement d'un agent en maladie.

Les salaires représentent **42 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

Agents stagiaires : Catégorie B = 2 agents dont 1 mise à disposition du CSIVA

Agents titulaires : Catégorie C = 5 dont 3 à temps complet

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus pour : 28 209.17€
- Aux participations pour le Centre Social Intercommunal de la Vallée de l' Authre, à la FREDON Auvergne, CLIC, frais de scolarité pour les communes d'Aurillac et Saint Cernin, CAUE du Cantal, Structure multi accueil de Naucelles : 35 305.76€
- A la subvention versée au CCAS : 2700€
- Aux subventions versées aux associations : 13 900€

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts et ligne de trésorerie)

Chapitre 042 : Il s'agit des amortissements.

1-3 Section d'investissement

- Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 533 096.63€

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2016
13 – Subventions d'investissement	27 684
16 – Emprunts	200 000
10 – FCTVA, Taxe d'aménagement	11 209.43
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	165 621.42
45 – Opérations investissement sous mandats	120 900.20
040 – Dotations aux amortissements et transfert d'ordre	7681.58
TOTAUX	533 096.63

Chapitre 13 : Ce chapitre retrace les subventions reçues comme suit :

- FEC Mur de la Guitardie : 1564€
- FEC 4*4 : 8885€
- Avance DETR Rue du 19 mars 1962 : 7507€
- Avance DETR Accessibilité mairie et école : 9728€

Chapitre 16 : Ce chapitre correspond à l'emprunt contracté par la commune en vue de couvrir les frais liés aux travaux de réaménagement de la Rue du 19 mars 1962, dans le bourg de Marmanhac

Chapitre 10 : Est constitué du remboursement du FCTVA à hauteur de 10 306€ et de la taxe d'aménagement 903.43€

L'affectation de la section de fonctionnement s'élève à 165 621.42€

Chapitre 45 : Correspond aux dépenses engagées par la CABA et le Département lors des travaux de réaménagement de la Rue du 19 mars 1962, soit pour la CABA 83 935.20€, et le Département 36 965€

Les recettes d'amortissement et la cession du terrain d'Auriacombes s'élèvent à 7681.58€

- Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 514 157.67€

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2016
23 – Immobilisations en cours sauf opérations	6 732.00
Opération 11 – Cimetière	1 110.00
Opération 19 – Terrain de sport le bout du lieu	6 321.90
Opération 21 – Voirie	223 072.79
Opération 28 – Réseau électrique	1336.66
Opération 32 – Accessibilité	63 252.54
Opération 33 – Gîtes communaux	7 690.06
16 - Emprunts	33 120.10
45 - Opérations investissement sous mandats	120 900.20
001 – Résultat antérieur	50 621.42
TOTAUX	514 157.67

Chapitre 23 – Sauf opérations correspond aux changements des menuiseries extérieures des logements communaux situés à Lasborie

Opération 11 – Cimetière correspond à une exhumation suite à une reprise de concession

Opération 19 – Terrain de sport Le bout du lieu, correspond à des travaux sur le réseau Eau chaude et Eau froide des vestiaires

Opération 21 – Voirie correspond aux travaux relatifs au réaménagement de la Rue du 19 mars 1962

Opération 28 – Réseau électrique, correspond à la tranche 1 du remplacement des lampes à vapeur de mercure

Opération 32 – Accessibilité correspond aux travaux engagés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé à l'école et à la mairie. Les travaux se poursuivent en 2017.

Opération 33 – Gîtes communaux, afin de conserver notre classement, certains travaux de rafraîchissement ont été nécessaires notamment sur le mobilier des salles de bains et des coins cuisines.

Opération 45 - Correspond aux dépenses engagées par la CABA et le Département lors des travaux de réaménagement de la Rue du 19 mars 1962, soit pour la CABA 83 935.20€, et le Département 36 965€

2 – Budget lotissement

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 883.68				39 883.68	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	39 883.68				39 883.68	
Résultats de clôture	39 883.68				39 883.68	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	39 883.68				39 883.68	
Résultats définitifs	39 883.68				39 883.68	

Aucune opération en 2016 n'a été opérée sur ce budget. 2 terrains sont toujours en vente au Hameau des poètes.

3 – Les données synthétiques

- Epargne brute et épargne nette

L'épargne brute s'établit à 164 786€ en hausse de 30% par rapport à l'année 2015.

L'épargne nette s'établit à 131 666€ soit une hausse 36% par rapport à 2015. (Source DGFIP)

- Taux épargne brute de la collectivité

Celui-ci est favorable dès lors qu'il s'approche de 15%. Pour Marmanhac il est de 27%. La situation est donc favorable.

(Épargne brute 164 786 / Produits de fonctionnement réels 602 517) * 100 = 27%

- Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à 419 074€. Il s'élève à 574€ par habitants.

- Capacité de désendettement

Il s'agit d'une donnée qui est seulement disponible au compte administratif. Pour l'année 2016, il faut 2.5 années à la commune pour rembourser le capital restant dû de sa dette grâce à son épargne brute.

Encours de la dette au 31/12/2016 - 419 074€ / Épargne brute 164 786€ = 2.5 ans

- Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	176.419	242	252	189	164
Résultat comptable = A - B = R	158.600	217	212	159	139
Produits de fonctionnement réels	602.517	825	879	750	744
Charges de fonctionnement réelles	437.730	600	653	581	595
Capacité d'autofinancement brute = CAF	164.786	226	226	169	149
Produits de cessions d'immobilisations	1.495	2	11	18	16
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	131.666	180	121	97	82
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	131.666	180	121	98	83

(Source AEF de la DGFIP 2016)